



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

R É G L E M E N T A T I O N

2023 / 2024



CHÉCY

Chères Caciennes, chers Caciens.

Durant toute cette année scolaire, vous avez pu vous approprier notre nouvel espace famille. Nous continuerons avec notre prestataire à améliorer cet outil que nous souhaitons rendre le plus accessible possible. Nous poursuivrons également le travail de dématérialisation en allégeant les procédures d'inscription. Je tenais, également, à remercier les personnes qui nous ont signalé les différents dysfonctionnements et proposé des pistes d'amélioration.

Cet été encore, des travaux seront réalisés dans les différentes écoles. Mais je tenais, surtout à souligner l'important travail de réhabilitation de l'APS Saint-Germain ainsi que du RASED qui sera réalisé durant l'été. Les espaces seront ainsi repensés afin d'accueillir au mieux les enfants.

Je souhaitais également vous informer de la promotion au sein de notre collectivité de Cécile Bernard, actuellement de chef de service des affaires scolaires, en tant que directrice des services publics de proximité. Elle prendra ses nouvelles fonctions durant l'été et aura pour mission de mettre en œuvre notre projet de mandat en direction des Caciennes et Caciens.

L'été approchant, ce sont nos activités des accueils de loisirs qui attendent les plus jeunes sur la base de loisirs ou au domaine de Beaugregard.

Tous les services se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances d'été et une très bonne rentrée scolaire 2023 !

Cédric SCHMID

Adjoint aux affaires scolaires
et à l'animation périscolaire

UNE SEMAINE TYPE DANS

GROUPE J. BEAUDOIN	7:30	8:30
GROUPE A. CAMUS	7:30	8:45
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI.		
		
		

MERCREDI / ACCUEIL DE LOISIRS

MATERNELLE	7:30
	
	
ÉLÉMENTAIRE	7:30
	
	

LES GROUPES SCOLAIRES DE CHÉCY

	11:45	13:45	16:30	18:00	18:30
	11:45	13:45	16:45	18:15	18:30
 CLASSE	 RESTAURATION  APC  SIESTE (MATERNEL)  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	 CLASSE	 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)  ÉTUDE SURVEILLÉE  TRANSPORT		

SIRS

9:00	11:30	12:30	13:30	14:00	14:30	16:15	17:00	18:30
								
								
9:00	12:30	13:30	14:00	14:30	16:15	17:00	18:30	
								
								



Toute inscription, réservation ou annulation doivent être uniquement effectuées via l'Espace famille.

Pour nous contacter, merci d'utiliser la messagerie de l'Espace famille.

La restauration



La restauration est organisée dans trois restaurants scolaires :

- Albert Camus maternelle
- Albert Camus élémentaire
- Jean Beaudoin maternelle et élémentaire

Les restaurants scolaires fonctionnent en liaison froide selon le principe de « self-service » pour les élémentaires et du service à table pour les maternels.

→ En cas d'allergie ou de régime particulier, il est impératif d'en informer le service afin de mettre en place un protocole d'accueil individualisé ou une procédure adaptée.

→ Les menus sont consultables via l'Espace famille.

→ Afin de veiller au bon déroulement de la restauration, une équipe d'animateurs collabore avec le personnel de restauration pour permettre à chaque enfant de déjeuner dans de bonnes conditions et de prétendre à différents temps d'animation.

→ Modalités d'inscription

• L'inscription est annuelle sur des jours fixes au choix. En complément de cette inscription, il est possible d'ajouter un repas sur l'Espace famille dans les délais prévus. Le tarif est basé sur le quotient familial.

• Vous devez effectuer une annulation ou un ajout sur l'Espace famille **jusqu'à la veille (J-1)**.

• Pas de nécessité de modifier les inscriptions lors des sorties pédagogiques où la famille fournit le pique-nique (*sortie scolaire*).



La facturation se fera à la présence. Pas de nécessité de fournir un certificat médical.

Le transport scolaire



Un ramassage est organisé pour les élèves (*maternels et élémentaires*) le matin et le soir.



Attention : nouveaux circuits / nouveaux horaires

→ Le circuit est établi en fonction du périmètre scolaire et à partir des arrêts définis.

→ Une fiche horaire par circuit est établie pour les jours scolaires, consultable sur l'Espace Famille.

→ **L'inscription est possible sur un seul arrêt le matin et/ou un seul arrêt le soir.**

→ Les horaires sont établis au plus juste. Il est demandé aux familles de s'assurer que les enfants soient présents à l'arrêt quelques minutes avant le passage du car.

→ L'inscription est annuelle sur des jours fixes au choix. Vous devez effectuer une annulation ou un ajout sur l'Espace famille **jusqu'à la veille (J-1)**.

L'accueil périscolaire



- **École Jean Beaudoin** : Tél. 06 14 09 38 88
7h30/8h20 et 16h30/18h30 - Directrice : Sylvia Riffault
- **École Albert Camus** : Tél. 06 14 09 38 56
7h30/8h35 et 16h45/18h30 - Directrice : Amandine Robert

L'accueil périscolaire consiste à accueillir les enfants, avant et après la classe, en proposant une organisation et des activités respectueuses d'un projet pédagogique.

Des équipes constituées d'animateurs assurent l'encadrement des enfants de chaque école maternelle et élémentaire du lundi au vendredi.

Le goûter, prévu pour chaque enfant, est à la charge de la municipalité et consultable sur l'Espace famille.

Les accueils périscolaires sont dotés de tablettes facilitant le pointage des présences des enfants pour la facturation.

→ **Il est recommandé d'arriver avant 8h15 pour Jean Beaudoin et 8h30 pour Albert Camus.**

→ L'inscription peut être faite : pour l'année, répartie sur la semaine, ou journalière, le matin et/ou le soir.

→ Toute modification d'inscription (ajout ou annulation) doit être effectuée sur l'Espace famille.

→ Toute modification d'inscription est possible jusqu'à la veille (J-1) de la venue de l'enfant. Aucun justificatif ne doit être fourni. Jour J facturé et J+1 non facturé si vous modifiez la réservation sur l'Espace famille.

→ La facturation de l'accueil périscolaire est établie sur la base de la ½ heure.

L'étude surveillée



- **École Jean Beaudoin** : 16h30/18h00
- **École Albert Camus** : 16h45/18h15
- **lundi, mardi et jeudi**
pas d'étude le vendredi

La ville de Chécy propose, dans chaque école élémentaire, une étude surveillée et encadrée permettant aux enfants de réaliser leurs devoirs dans le calme et de façon autonome.

L'étude surveillée est accessible à tous les élèves à partir du CE1 dans la limite des places disponibles.

Elle est encadrée par un intervenant (enseignant, étudiant ou personne habilitée) pour 15 enfants.

→ L'inscription est annuelle.

→ Pour une raison de sécurité, les parents attendront les enfants à l'extérieur de l'établissement scolaire.

→ Après l'étude surveillée, les enfants peuvent regagner l'accueil périscolaire jusqu'à 18h30.

→ Le goûter est à la charge de la ville.

L'ACCUEIL



Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont placés sous la responsabilité de la ville de Chécy. Les accueils de loisirs participent au développement de la personnalité de l'enfant et sont de véritables lieux d'éducation et de socialisation.

→ Domaine de Beauregard

530, rue Georges Sirot - 45430 Mardié
Tél. 02 38 91 42 29 - 06 74 78 21 12

Les mercredis

→ Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30. Un accueil échelonné est proposé le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30. Le départ des enfants après le repas se fera entre 13h30 et 14h.

L'inscription se fait pour l'année scolaire, soit à la demi-journée soit à la journée.

→ Inscriptions et absences

Vous pouvez annuler votre inscription sur certains mercredis et ne pas être facturé si vous réalisez l'annulation via l'Espace famille **jusqu'au mardi de la semaine précédente (J-7)**.



Il est possible d'obtenir des attestations de séjour sur demande par le biais de la messagerie de l'Espace famille.

Elles seront délivrées uniquement après paiement des factures auprès de la ville.

DE LOISIRS

Les vacances

→ Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.

Un accueil échelonné est proposé le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

Les horaires et lieux d'accueil peuvent être modifiés en fonction des animations proposées. Une information sera remise aux familles dans ce cas.

→ Déjeuner et goûter

Le déjeuner et le goûter sont pris en charge par la ville de Chécy et sont inclus dans la prestation.

→ Modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les vacances sont ouvertes sur l'Espace famille 5 semaines avant chaque période de petites vacances.

Les inscriptions sont acceptées à la semaine sur 4 ou 5 jours. Vous pouvez annuler votre inscription et ne pas être facturé si vous réalisez l'annulation sur l'Espace famille pendant la période d'inscription.

Le tarif est basé sur le quotient familial.

→ Une semaine de fermeture est prévue durant les vacances de Noël, du 26 au 29 décembre 2023.

Les animations sportives

Dès les vacances d'automne et pour toutes les autres périodes de petites vacances scolaires hormis Noël, votre enfant, scolarisé du CP au CM2, pourra s'inscrire aux animations sportives la 1^{re} semaine des vacances.

Les périodes d'inscription sont identiques à celles de l'accueil de loisirs, elles s'effectuent sur l'Espace famille. Les places sont limitées à 40 et seront honorées par ordre d'arrivée.

Une obligation de présence 4 jours sur 5 ou 3 jours sur 4 est demandée pour améliorer le suivi des projets d'animation.

Une tarification identique à l'accueil de loisirs sera appliquée.

Le déjeuner et le goûter seront pris en charge par la ville de Chécy et sont inclus dans la prestation. Les enfants sont accueillis sur l'école Jean Beaudoin par 4 animateurs.

Facturation

- La journée ALSH, mercredis et petites vacances font l'objet d'une facturation distincte.

Le tarif est basé sur le quotient familial.

En cas d'absence pour maladie, la journée ne sera pas facturée à l'appui d'un **certificat médical transmis sous 7 jours via la messagerie de l'Espace famille**.

La facturation



Les factures sont dématérialisées et consultables sur votre Espace famille, chaque fin de mois.

→ Les factures sont à régler mensuellement

- Par paiement en ligne sur l'Espace famille,
- Par prélèvement automatique (*contrat de prélèvement à retirer en mairie ou sur l'Espace famille*),
- Avec les chèques vacances (*accueil de loisirs et animations sportives*),
- Avec les tickets CESU au format papier (*accueil périscolaire et accueil de loisirs*) jusqu'aux 6 ans de l'enfant au moment du paiement.
- En numéraires, par carte bleue ou par chèque (*à l'ordre de : régie vie éducative Chécy*), en mairie, pendant les heures d'ouverture.

Passée la date d'échéance, les factures non réglées seront traitées en impayés et transmises au Trésor public.

→ Pour justifier une absence

Absences justifiées par un certificat médical à déposer via la messagerie sur l'Espace famille dans un délai de 7 jours (*pour l'accueil de loisirs et les études surveillées*).

→ Respect des horaires

En cas de retards répétés le soir, une pénalité de 10 € par enfant sera appliquée.

Les chèques vacances

Pensez-y !

Des chèques vacances peuvent être attribués par le CCAS aux familles, ayant un ou des enfants de moins de 20 ans, dont le quotient familial (CAF) ne dépasse pas 710.

Pour tout renseignement :

CCAS - Tél. 02 38 46 60 87

11 rue du Maréchal Leclerc à Chécy

Espace
famille
Ville de Chécy

Toute modification d'inscription devra être faite via l'Espace famille à partir de votre compte sur l'onglet « réservation/annulation ».

Pour nous contacter, merci d'utiliser la messagerie de l'Espace famille.

PENSEZ À NOUS TENIR INFORMÉS DE TOUT CHANGEMENT DE COORDONNÉES.

Traitement médical

Les équipes d'animation et de la restauration sont en capacité de donner un traitement médical (sous condition de maladie non contagieuse).

L'ordonnance et les médicaments sont à remettre impérativement aux directeurs des structures d'accueil ou au responsable du restaurant scolaire dès l'arrivée de l'enfant.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans ordonnance.



Mairie

**11 place du Cloître
45430 Chécy**

Tél. 02 38 46 60 60

www.checy.fr